

CORPUS

Corpus

8 | 2009

Corpus de textes, textes en corpus

La « Vraye Astrée » d'Honoré d'Urfé, de l'œuvre au corpus

Delphine Denis



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/corpus/1676>

ISSN : 1765-3126

Éditeur

Bases ; corpus et langage - UMR 6039

Édition imprimée

Date de publication : 15 novembre 2009

Pagination : 67-83

ISSN : 1638-9808

Référence électronique

Delphine Denis, « La « Vraye Astrée » d'Honoré d'Urfé, de l'œuvre au corpus », *Corpus* [En ligne], 8 | 2009, mis en ligne le 01 juillet 2010, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/corpus/1676>

© Tous droits réservés

La « Vraye Astrée » d'Honoré d'Urfé, de l'œuvre au corpus

Delphine DENIS
Université Paris-Sorbonne

Des mutations profondes introduites par l'évolution des supports matériels qui, du *volumen* à l'archivage numérique, en passant par le *codex*, ont accompagné la diffusion de l'écrit, les historiens du livre et de la culture ont pris acte depuis longtemps, en proposant de riches analyses¹. Pour autant – mais tel n'était pas l'objet de leur questionnement – ils ont bien souvent laissé de côté les effets induits par la constitution de vastes corpus numérisés. L'hétérogénéité de ces derniers, quant aux protocoles d'élaboration et au statut des documents mis en ligne, n'est sans doute pas pour rien dans ce silence. Linguistes et sémioticiens se sont quant à eux saisis du dossier², dans une grande indifférence aux approches historiennes. Il y a pourtant beaucoup à gagner à un tel dialogue, sur le plan épistémologique et méthodologique. C'est sous l'angle d'une philologie actualisée que cette contribution se placera pour tenter de l'engager, à partir d'un cas précis que l'on espère exemplaire.

Le temps semble en effet venu d'un regard réflexif – et prospectif – sur des pratiques de constitution de corpus aux protocoles et ambitions très divers. S'agissant de surcroît de textes d'Ancien Régime, comme *L'Astrée* d'Honoré d'Urfé (1607-1628) qui nous retiendra ici, l'enjeu est crucial : car il s'agit d'une *œuvre*³, au *texte* mal stabilisé dans sa propre

1 Voir en particulier Chartier (1997, 2002, 2004 et 2008) ; Darnton (1999).

2 Landow (1994) ; Lévy (1995) ; Rastier (2000) ; Badir et Baetens (2004) ; Jeanneret (2004).

3 Ce célèbre roman pastoral a même été classé par le Centre National du Livre parmi les « Lacunes du Patrimoine », dans la mesure où il n'en existe à ce jour aucune édition critique.

tradition éditoriale, comme on le verra, et donc tributaire des manières d'en exposer la lettre. C'est où les choix retenus (en l'occurrence, une édition critique sous forme imprimée, et la création d'un site internet⁴), complémentaires et non concurrents l'un de l'autre, peuvent offrir un observatoire pertinent aux questions soulevées dans ce volume. De quelle approche du texte l'élaboration d'un corpus est-elle tributaire, et à quelle visée répond-elle ? Symétriquement, quels effets, non seulement sur le texte empirique de l'œuvre, mais encore sur la pensée du texte comme objet théorique, l'ouverture de ce corpus produit-elle ?

1. Le démon de la philologie

1.1 Éditer L'Astrée

Au principe de cette contribution, une aventure collective en forme de gageure : depuis 2004 en effet, l'équipe scientifique placée sous ma direction⁵ a entrepris de remettre le roman fondateur d'Honoré d'Urfé sur les chemins de la lecture. Les écueils d'un tel projet étaient bien connus, et avaient dissuadé depuis longtemps de nombreux spécialistes⁶. Car, outre la nécessité d'une lourde annotation savante⁷, la complexité de l'histoire éditoriale du roman faisait en soi obstacle. Mort en juin 1625, H. d'Urfé le laissait inachevé ; mais, dès 1624, il avait été confronté à l'indélicatesse d'imprimeurs-libraires auxquels sa propre nièce, Gabrielle d'Urfé, avait prêté la main, leur confiant une « Quatrième partie » en réalité partielle, très vite désavouée par une autre édition déposée en mars 1625 par l'auteur auprès d'un libraire concurrent (Robert Fouët). Sans entrer dans le détail d'une guerre éditoriale encore compliquée par la parution, en 1627, d'une *Vraye Astrée*, nouvel état de cette quatrième partie, postérieure à la mort de l'auteur mais

4 <http://astree.paris-sorbonne.fr/>

5 Sous l'égide de l'A.N.R., elle réunit les collaborateurs suivants : J.-M. Chatelain, C. Esmein-Sarrazin, A. Gefen, L. Giavarini, Fr. Greiner, Fr. Lavocat, S. Macé, ainsi que M. Sarant (iconographie), Th. Leconte (musicologie), C. Barbillon (adaptations dramatiques).

6 Voir Denis (2007b).

7 L'œuvre hérite en effet de l'ambition humaniste propre aux années de formation de l'auteur, qui fut élève des Jésuites au Collège de Tournon.

livrée par son secrétaire Balthasar Baro⁸, on comprend la perplexité des éditeurs modernes. Non seulement en effet le « bon » texte à publier de cette quatrième partie fait débat⁹, non seulement encore la troisième partie avait elle aussi connu une parution partielle dès 1619¹⁰, anticipée – pour raisons commerciales – sans doute avec l'accord d'Urfé, non seulement enfin la comparaison des deux principaux états du texte de la première partie (1607 et 1612) fait apparaître d'importantes réécritures, mais encore le roman inachevé donna lieu à deux conclusions à la fortune inégale¹¹, qu'il est impératif de confronter si l'on veut comprendre quels possibles développements de la fiction elles illustrent ou ignorent, et de quel sentiment du style de *L'Astrée* elles témoignent.

Ce sont là, à l'évidence, des difficultés d'ordre philologique, certes exacerbées, mais identiques à celles que peut rencontrer tout éditeur chargé d'établir le texte qu'il publie. On pourrait donc à bon droit considérer qu'elles peuvent – et doivent – être levées au prix d'une série d'opérations à la validité bien éprouvée : relevé des éditions successives, constitution d'un stemma présentant leur filiation, comparaison et identification des exemplaires, collation des variantes, décision finale de retenir tel texte au détriment de tel autre, fondée sur des arguments objectifs à exposer dans le paratexte éditorial. Le travail positif du chercheur livrerait ainsi, au terme de procédures aussi coûteuses qu'inévitables, un texte sûr, proposé au lecteur avec les meilleures garanties de scientificité.

De fait, aucune édition critique digne de ce nom ne saurait s'en exempter – et c'est bien l'ampleur de la tâche qui a jusqu'ici fait reculer les meilleurs spécialistes du roman d'Honoré d'Urfé. L'édition imprimée que prépare notre équipe

8 Koch (1972).

9 Voir Yon (1977), Henein (1990), Sancier-Chateau (1995).

10 Des trois premiers livres, sur douze que comptent toutes les parties du roman.

11 Celle de Gomberville, publiée par R. Fouët en 1626, que ne reprendront pas les éditeurs suivants ; celle procurée en 1628 par le secrétaire d'Honoré d'Urfé, Balthasar Baro (chez Fr. Pomeray et T. Du Bray), qui sera suivie par toutes les entreprises éditoriales ultérieures. Pour une comparaison de ces deux conclusions, voir Esmein-Sarrazin (2010).

ne se soustraira pas à ce cahier des charges. Mais, car il y a un *mais*, avant d'en relever le défi, il a fallu trouver les moyens d'en pondérer les risques, celui notamment de figer en une improbable « Vraye Astrée » une œuvre dont les caractéristiques éditoriales vérifient au contraire l'instabilité.

En ce point, les possibilités offertes par la publication électronique ont été déterminantes pour un projet dont, par ailleurs, elles n'épuisent pas les enjeux. Car il ne s'agit pas, bien au contraire, de récuser l'approche philologique au profit de lectures « hypertextuelles », mais de réactualiser celle-ci en fonction d'un contexte épistémologique qui invite à des décloisonnements fructueux.

1.2 Éloge de la philologie

Dans un récent article consacré à « La linguistique française aujourd'hui », O. Soutet (2008) est revenu sur les relations conflictuelles que la linguistique entretient encore à l'heure actuelle avec la philologie¹². Selon un récit ironiquement téléologique, une discipline aurait chassé l'autre, en raison de son obsolescence théorique et méthodologique, donnant « le beau rôle aux linguistes, reléguant les grammairiens et philologues au Cabinet des Antiques » (Soutet 2008 : 96). Et pourtant : dans une perspective à l'horizon élargi, force est de constater que des liens entre les deux disciplines non seulement demeurent attestés dans d'autres espaces académiques que la France¹³, mais encore méritent d'être refondés là où ils furent le plus vigoureusement contestés.

Parmi les reproches adressés à la philologie, on s'arrêtera sur trois critiques d'inégale portée. La première l'accuse d'une érudition sclérosante et myope, indifférente aux enjeux théoriques de sa propre démarche, dont elle ne questionnerait pas les présupposés. La deuxième tient à la manière dont ses méthodes « positivistes » sacraliseraient des textes déjà institués (entendons, rapportés à ces discours

12 Voir aussi Maingueneau (2005), qui envisage le rapport entre philologie et analyse de discours.

13 En particulier dans la tradition romanistique allemande, belge, espagnole. Voir Curtius (1886), Koerner (1997) et le colloque *Linguistica e filologia* (1987).

constituants que sont la Religion, la Loi ou, comme ici, la Littérature¹⁴), procédant en quelque sorte à la simple validation d'un corpus reçu en héritage¹⁵, et non pas découvert ni *a fortiori* construit. Enfin, le souci herméneutique, en effet attaché à la démarche philologique depuis ses origines, mais pensé à tort sur le seul modèle de l'exégétique religieuse, interdirait d'interroger le sens d'une œuvre hors de sa glose autorisée.

Un tel procès à charge est-il bien instruit, et a-t-il pris acte des lieux de rapprochement que ce qu'il est convenu d'appeler l'« École française d'analyse du discours » offre à la philologie ? Il est permis d'en douter. Sans exhaustivité là non plus, on signalera quelques éléments qui plaident en faveur de ces échanges. Un même « matérialisme » méthodologique préside en effet à leur démarche, qui se constate notamment dans l'attention scrupuleuse portée au *medium* : qu'il s'agisse de la langue – saisie en diachronie dans ses états successifs, travaillée par des appropriations stylistiques, investie d'enjeux symboliques¹⁶ –, du support matériel de l'exposition des textes dont la bibliographie, conçue par D. McKenzie comme une « sociologie » aux ambitions généreuses, entend rendre raison¹⁷, des espaces de publication dont la logique propre génère, à chaque étape ou concurremment, des effets de sens singuliers, nulle transparence présumée dans ces formes matérielles, toujours significatives. Autre préoccupation commune, celle qui consiste à articuler au plus près texte et contexte. Sur ce point cependant, tandis que la philologie, qui n'en a jamais tenu pour un absolu du Texte – résistant aux sirènes du New Criticism ou du structuralisme – envisageait le second comme la condition de possibilité du premier, l'analyse du discours a prouvé le gain heuristique d'une autre approche, attentive aux effets de boucle de leur relation. Le texte en effet ne *reflète* pas son contexte, qu'il contribue toujours à modifier ou contester ; mieux encore,

14 Maingueneau et Cossutta (1995).

15 Badir S. et Baetens J. (2004).

16 Dans le cas de *L'Astrée*, il s'agissait en particulier d'illustrer la prose romanesque française, comme les traducteurs et les auteurs de la seconde moitié du XVI^e siècle en avaient tenté l'expérience.

17 McKenzie (1991).

ce dernier s'inscrit au cœur même de la lettre du premier, comme *(re)configuration* ou *défiguration* langagières descriptibles. C'est enfin un intérêt commun pour le fonctionnement variationnel du texte (Adam et Heidmann, 2005) qui contribue au rapprochement entre linguistique et philologie, à rebours d'une conception étroite de cette dernière comme entreprise de réduction *des* textes empiriques à *un* texte idéal, que les aléas de leur transmission auraient opacifié. S'agissant du projet *Astrée*, l'adoption de deux modalités d'exposition du texte répondait comme on l'a dit à ce double objectif de donner à lire le roman dans le meilleur état textuel possible, tout en l'ouvrant à ses nombreuses variations.

2. Formes et enjeux des dispositifs éditoriaux

2.1 *Le roman face à ses textes*

Le premier déplacement opéré par le site internet, en regard de l'édition imprimée en cours, concerne le texte de *L'Astrée*, dont en raison de l'histoire éditoriale particulièrement troublée, il était nécessaire de livrer les principaux états. A l'heure actuelle, seule la Première partie est en ligne, mais les versions successives ou concurrentes du roman seront à terme accessibles. Autant de textes empiriques qui viennent ainsi compliquer l'approche *du* texte, objet de tous les désirs et de toutes les perplexités des disciplines qui s'y consacrent¹⁸. Leur prise en compte met salutairement à l'épreuve le postulat d'unité et d'ouverture qui définit le texte *a minima*. Car ici comme ailleurs, la variation fait sens, et doit être intégrée à toute théorie du texte¹⁹ : pour former système, et produire l'effet de cohérence espéré, il faut bien que ses formes attestées aient pris place au sein d'une configuration d'ensemble. Et même si celle-ci les ordonne – avec dans le meilleur des cas l'aveu de l'auteur – elle n'en réduit pas la dynamique différentielle, parfois centrifuge.

Deux exemples concrets, parmi de très nombreuses illustrations possibles, le montreront dans le cas de *L'Astrée*.

18 Bommier-Pincemin (2000) ; Legallois (2006) ; Badir 2009 (à paraître).

19 Adam et Heidmann (2008).

L'adjonction, dès 1610, d'une « Épître au Roi » comme pièce liminaire du roman, absente dans l'édition originale de 1607, lui confère une dimension politique centrale, développée par la figure du Roi-Pasteur et le thème messianique de l'alliance de la Paix et de la Justice. Cette ligne d'interprétation explicite inscrit donc, d'une part, le contexte historique – en l'occurrence, l'avènement d'Henri IV en 1589 qui marque la fin des Guerres de Religion – au cœur d'un texte modifié à cette fin. Mais d'autre part, cet ordre de cohérence nouvellement consenti au roman suscite plusieurs questions. L'auteur, ancien Ligueur, n'avait malgré sa réconciliation avec le souverain jamais véritablement obtenu sa confiance : s'agit-il pour Honoré d'Urfé d'une ultime tentative de se remettre en cour, geste que l'on aurait par ailleurs tort de croire opportuniste, s'agissant d'une lignée familiale depuis longtemps engagée dans les affaires publiques ? Ou bien cette épître actualise-t-elle les virtualités du roman, voire un projet de sens fixé dès l'époque de sa composition, dans les dernières années de la décennie 1580 ? Le choix du nom de l'héroïne éponyme par un auteur nourri de lectures humanistes ne saurait être indifférent à une telle hypothèse²⁰, sans faire pour autant de *L'Astrée* une œuvre allégorique qui méjugerait des inflexions nouvelles apportées par la veine pastorale. En tout état de cause, seule une comparaison des états textuels peut faire surgir des interrogations qui engagent fortement l'unité sémantique et l'orientation pragmatique de l'œuvre.

A un tout autre niveau, celui de l'organisation du texte comprise sous l'angle de ses unités codicologiques²¹, l'histoire éditoriale livre encore de précieuses indications : elles

20 Selon les mythographes, fille de Zeus et de Thémis, symbole de la Vertu qui gouvernait les hommes pendant l'Âge d'or, déesse de la Justice, Astrée quitta la terre quand l'humanité devint corrompue à l'Âge de Bronze (Aratos, *Les Phénomènes* ; Ovide, *Métamorphoses*, I, v. 149-150). Zeus la plaça alors dans le Ciel sous la forme de la constellation de la Vierge. La IV^e églogue de Virgile (*Bucoliques*, IV, v. 6-7) en annonce le retour, porteur d'un nouvel espoir. Pour une lecture politique et littéraire du « retour d'Astrée » au début du XVII^e siècle, voir Fumaroli (1990 : 47-64).

21 Capitulation (parties, livres, histoires enchâssées), et « ornements » insérés (lettres, harangues, poésies, oracles).

concernent ici les manières de lire. En effet, tandis que l'édition de 1607 ne proposait pour la première partie qu'une « Table des Histoires », enjambant de la sorte le découpage en Livres, on trouve en 1612 un sommaire très largement augmenté : à côté des Histoires enchâssées figurent désormais une table des Lettres et une table des Poésies, ordonnées selon la logique des *incipit* propre aux recueils collectifs du temps ; plus tard, une table des Oracles s'ajoutera à cette liste. Avec une telle présentation, tous ces « ornements » sont conçus comme autant d'unités pertinentes pour une lecture tabulaire du roman, c'est-à-dire non linéaire. Si *L'Astrée* n'en constitue pas le simple recueil, puisque l'œuvre les organise au sein d'une trame narrative cohérente, elle en permet l'appropriation sélective par morceaux choisis ou, comme on disait alors, « beaux endroits » : ces parcours anthologiques se prêtent notamment à des lectures à haute voix au sein de cercles amicaux²².

Des fonctionnalités techniques accompagnent par ailleurs l'exposition des états textuels du roman : affichage possible (masqué par défaut) des numéros de page ou de folio, indiquant le cas échéant les erreurs commises par les imprimeurs ; transcription également possible de l'esperluette (&/et) ; mise en évidence, sous forme de caractères gras, des « lieux communs » que les lecteurs et les anciens éditeurs avaient coutume de noter en marge du texte imprimé au moyen du « double-diplè », pour en signaler les passages mémorables²³. Il s'agissait de pallier quelques-uns des effets indésirables induits par le support numérique, qui, sans cet appareillage, aurait fait disparaître les traces de ces pratiques éditoriales : dans le dernier cas, c'est un aspect fondamental de la lecture humaniste qui aurait alors disparu.

2.2 Variations : réécritures et continuations

Pour enrichir la contextualisation du roman, le corpus a ensuite été élargi aux réécritures, adaptations et continuations de *L'Astrée*, pour le moment restreint à la période des XVII^e-XVIII^e siècles (<http://astree.paris-sorbonne.fr/adaptations.php>).

22 Chartier (1990) et Dumonceaux (1990).

23 Goyet (1996) ; Moss (2002 [1996]).

Le dossier est loin d'être clos, mais il fournit déjà un certain nombre d'éléments exploitables dans le cadre de cette réflexion.

Tout d'abord, les trois modernisations – partielles, abrégées ou intégrales – entreprises en 1678, 1712 et 1733, viennent tout à la fois conforter le statut patrimonial d'une œuvre qu'il « faut » avoir lue, et contester sa lisibilité pour les nouvelles générations, un demi-siècle après la première édition intégrale du roman²⁴. *L'Astrée* avait été saluée en son temps pour la « pureté » et l'excellence de son style : mais dès 1678, on mesure sans peine ce qui sépare la langue d'Honoré d'Urfé du français dit *classique*. En 1712, le verdict tombe, sans appel : « Cent ans dans une Langue vivante, mettent tout hors de mode »²⁵. On avait également admiré la riche composition du roman, et la présence des nombreux ornements poétiques qui en faisaient le prix, répondant à l'idéal de *varietas* attaché à l'illustration du genre : et voici qu'ils doivent être sacrifiés au nom de l'« intérêt » du lecteur, maître-mot de la réflexion sur la fiction à partir des années 1660. Enfin, le savoir encyclopédique de l'auteur, cette « érudition » chère à ses contemporains et à la génération suivante, est devenue entrave au plaisir de la lecture, peu à peu délié de l'impératif horatien de *l'utile dulci*. A moins peut-être d'en recalculer le principe au bénéfice d'une interprétation « allégorique », c'est-à-dire en réalité biographique, comme la propose en 1733 l'abbé Souchay, témoin tardif mais fidèle de cette tradition herméneutique. Qu'elles transforment *L'Astrée* en petit roman – aux confins de la « nouvelle » telle que la *Princesse de Clèves* en propose alors la forme la plus aboutie et la plus discutée – en « galanterie champêtre » ou en « Pastorale allégorique », ces trois réécritures n'intéressent pas la seule histoire de la réception du roman d'Honoré d'Urfé. Dans le détail de leurs griefs explicites et de leurs opérations textuelles (résumés, suppressions, reformulations stylistiques, modernisations linguistiques), elles permettent par contre-coup de repérer et d'interroger ce qui avait constitué, plusieurs décennies auparavant, les caractéristiques de la *textualité* du roman.

24 Denis (2007a).

25 Avertissement de *La Nouvelle Astrée*, Paris : N. Pépié.

Quant aux adaptations trans-génériques de *L'Astrée* (très vite porté sur la scène dramatique et, au XVIII^e siècle, ouvert aux réécritures des conteuses), à ses continuations²⁶ et mises en perspectives méta-fictionnelles²⁷, elles suscitent elles aussi de nombreuses questions. Choisir par exemple pour héros éponyme d'une tragi-comédie l'« Inconstant Hylas »²⁸, au détriment des autres personnages de *L'Astrée* auxquels il sert de contrepoint comique (le fidèle Céladon, le savant et amoureux Sylvandre, et tant d'autres bergers ou chevaliers exemplaires), c'est incontestablement retenir d'un personnel romanesque fort peuplé la figure la plus problématique, et dès lors en souligner l'inquiétante – ou réjouissante – présence.

Imaginer, autre exemple, les aventures de la fille d'Astrée et de Céladon dans un Forez quasi inchangé, ou la rencontre au « Pays des Romans » du fils d'Hylas ainsi que des deux protagonistes de *L'Astrée*, vieilliss de cinquante ans, n'est-ce pas aussi gager, sérieusement ou avec une distance ironique, sur le dénouement heureux du roman comme principe poétique du genre, alors même qu'aucun texte de la main de l'auteur ne le garantit en l'occurrence ?

2.3 Des documents au corpus

Une dernière étape s'imposait pour contextualiser le roman. Ont ainsi été réunis des documents de nature hétérogène, mais qui relèvent eux aussi d'un corpus raisonné.

Le premier ensemble relève de pratiques philologiques.

Il regroupe :

- un catalogue organisé des éditions tant anciennes que modernes de *L'Astrée* ;
- le stemma détaillé de la tradition éditoriale de la première partie du roman (ceux des quatre suivantes restent à établir) ;

26 Notamment *La Fille d'Astrée* de Guillaume Du Broquart, dès 1633 (Paris : P. Billaine) ; *Le Mélante* **VER**.

27 *L'Escole d'amour ou Les Héros docteurs* (1665 puis 1666). Par M. D. L. C. Grenoble : R. Philippes.

28 *L'Inconstance d'Hylas. Trage-comédie pastorale* (1635). Par le sieur Mareschal. Paris : F. Targa.

La « Vraye Astrée » d'Honoré d'Urfé, de l'œuvre au corpus

- la liste des ouvrages (manuscrits et imprimés) ayant appartenu à Honoré d'Urfé, repérés à ce jour ;
- une bibliographie critique régulièrement actualisée (près de deux cents titres).

Le second dossier rassemble des éléments qui, *stricto sensu*, ne constituent pas des textes : documents iconographiques d'une part, musicologiques de l'autre, tous accompagnés de notices érudites et d'outils d'affichage spécifiques. Ils témoignent du rayonnement de *L'Astrée*, dont ces interprétations artistiques consacrent la dimension culturelle. Ces ressources hypertextuelles, appelées à s'enrichir progressivement, n'édifient pas un musée virtuel à visiter : dans leur relation problématique au texte du roman, elles relèvent bien d'un corpus – ici plurisémiotique. On peut en concevoir l'organisation et l'exploration par cercles concentriques, du lien le plus étroit à l'œuvre (les planches gravées de la première édition illustrée, en 1632-1633²⁹) jusqu'aux interprétations dans les arts décoratifs (tapisseries et faïences), en passant par les mises en musique de poèmes extraits de *L'Astrée*. Mais ce n'est là qu'un des parcours à imaginer, tant il est vrai que d'autres liens sont à établir entre ce corpus et le roman. Ainsi de la déclinaison, sur différents supports, de scènes privilégiées (en particulier le suicide manqué de Céladon) ; ou encore, de l'accent mis sur tel ou tel registre (élégiaque / comique/tragique). Ces diverses interprétations interrogent en profondeur *le* texte de *L'Astrée*, en son unité – comment articuler des propositions en apparence si divergentes ? – et son organisation séquentielle – le prélèvement de certains moments faisant en quelque sorte écho à la lecture tabulaire évoquée ci-dessus.

Les protocoles éditoriaux, comme modes d'exposition *des* textes, ne sont donc pas sans conséquence sur la conception *du* texte, loin s'en faut. Considérés comme *discours*, rapportés à une institution (en l'occurrence, la littérature), ils exercent un indéniable pouvoir sur le texte ; l'ensemble des décisions prises,

29 A terme, on y ajoutera la série des gravures de l'édition danoise de 1645, puis celle de l'édition Witte et Didot de 1733. La comparaison de cette dernière avec celle du siècle précédent a déjà donné lieu à une étude précise (Martin 2008).

D. DENIS

en amont par l'éditeur, en aval par le lecteur ou l'utilisateur du site, relève enfin d'une opération stratégique : on aura peut-être reconnu là quelques-uns des éléments qui définissent, selon G. Agamben (2007), la notion même de *dispositif*. Pour prendre au sérieux cette analyse, il convient de ne pas minorer la responsabilité qui incombe aux acteurs engagés dans ce processus. Il ne suffit pas d'invoquer l'ouverture constitutive du texte, que vérifie sa confrontation au corpus. Car ce corpus n'est pas un donné, mais le produit d'une série de pratiques raisonnées que garantit une *autorité*, précisément à questionner. La première est, à la lettre, celle de l'auteur, dont cette étude de cas aura rappelé la fragilité. La deuxième, celle de l'éditeur qui ne saurait se contenter de livrer à l'état brut textes et documents : la « philologie numérique » (Rastier, 2000 et Viprey, 2005) reconduit en cela, à des degrés de complexité variables, les exigences propres à la philologie en général. C'est pourquoi nous avons opté pour une normalisation éditoriale, en utilisant les formes d'encodage proposées par la TEI (Text Encoding Initiative) ; mais nous nous séparons par ailleurs de la définition strictement linguistique du corpus, entendu comme « collection de données langagières qui sont sélectionnées et organisées selon des critères linguistiques explicites pour servir d'échantillon du langage. » (Habert, Nazarenko, Salem, 1997 : 11). Dernier acteur en jeu, l'interprète (lecteur, analyste, artistes ou artisans qui déclinent le texte sous tous les formats disponibles). De fait,

L'hypertexte souligne [...] explicitement la fonction de la lecture qui consiste à cartographier (découverte du contexte général), assembler (connecter des unités) et mettre en mémoire (mobiliser une des parties des ressources mentales pour anticiper la lecture finale d'un objet construit) un ensemble d'objets hétérogènes [...]. (Crasson, 2008 : 295)

Ce constat fait d'une irréductible épaisseur du texte, qui porte trace de la présence de toutes ces opérations, peut-on aller jusqu'à parler d'« énonciation éditoriale » ? Pourquoi pas, si cette approche permet de

La « Vraye Astrée » d'Honoré d'Urfé, de l'œuvre au corpus

reconstruire un lien idéologiquement déconstruit par l'histoire, les sciences du langage et les études littéraires afin de rendre compte de la dynamique qui associe à travers un matériau signifiant complexe, outils, supports, pratiques et métiers de l'écriture. (Souchier, 1998 : 144)³⁰.

Une telle proposition n'est pas sans résonner avec l'intérêt très actuel de l'analyse du discours pour le texte littéraire (Amossy et Maingueneau 2003) et le « démon de la philologie » que nous invoquons plus haut.

Du couple texte / corpus, on aura donc pu mettre en évidence les interactions suivantes :

- la constitution d'un corpus est gagée sur la présomption de cohérence *du* texte ;
- conçu comme un espace de contextualisation, ce corpus vise à l'éclairer, ce qui est paradoxalement tout à la fois le rendre lisible, et le complexifier ;
- confronté en effet à ses attestations empiriques, comme à ses réécritures et actualisations successives, le texte reçoit du corpus de nouvelles déterminations, séquentielles et sémantiques ;
- celles-ci, en retour, peuvent alors modifier la lecture de chacun des textes ou documents intégrés au corpus ;
- enfin, ces derniers reçoivent au sein du corpus un statut égal en dignité, sans hiérarchisation aucune (Rastier 2000 : 141 ; Adam et Heidmann 2008 : 39) ; mais réciproquement, ils requièrent un traitement philologique d'égale qualité.

Car si le corpus confirme l'impossible clôture du texte, ce dernier en revanche lui impose une triple exigence : de rigueur, d'évolution et d'extension.

Références bibliographiques

Adam J.-M. (2005). « Les sciences de l'établissement des textes et la question de la variation », in J.-M. Adam et U. Heidmann (éds), *Sciences des textes et analyse de*

30 Voir aussi Jeanneret (2004).

D. DENIS

- discours. Enjeux d'une interdisciplinarité.* Genève : Slatkine, pp. 69-96.
- Adam J.-M. et Heidmann U. (2008). « Une recherche interdisciplinaire sur la textualité et l'intertextualité des contes », *Archipel* 30 : 31-49.
- Agamben G. (2007 [éd. ital. 2006]). *Qu'est-ce qu'un dispositif ?* Paris : Payot et Rivages.
- Amossy R. et Maingueneau D. (dir.) (2003). *L'Apport de l'analyse du discours : un tournant dans les études littéraires ?* Toulouse : Presses universitaires du Mirail.
- Badir S. et Baetens J. (dir.) (2004). *Protée. Revue internationale de théories et de pratiques sémiotiques* 12/2 (« L'archivage numérique. Conditions, enjeux, effets »).
- Badir S. (2009, à paraître). « Le texte, objet théorique, objet empirique, hétérogénéité, Hjelmslev, Berthelot ».
- Bommier-Pincemin J. (2000). « Textualité et corpus électroniques : quatre facettes textuelles pour guider la conception de systèmes documentaires », in J.-E. Tyvaert (éd.), *L'Imparfait*. [suivi de] *Philologie électronique et assistance à l'interprétation des textes*. Reims : Presses universitaires de Reims, pp. 151-169.
- Chartier R. (1990). « Loisir et sociabilité : lire à haute voix dans l'Europe moderne », *Littératures classiques* 12 : 127-147.
- Chartier R. (1997). *Le Livre en révolutions*. Paris : Textuel.
- Chartier R. (2002). « Histoire du livre et textualité électronique », <http://www.archivesaudiovisuelles.fr/77/introduction.asp>
- Chartier R. (2004). « Languages, Books, and Reading from the Printed Word to the Digital Text » <http://www.uchicago.edu/research/jnl-crit-inq/features/artsstatements/arts.chartier.htm>
- Chartier R. (2008). « Le livre : son passé, son avenir », <http://www.laviedesidees.fr/Le-livre-son-passe-son-avenir.html>

La « Vraye Astrée » d'Honoré d'Urfé, de l'œuvre au corpus

- Crasson A. (dir.) (2008). *L'édition du manuscrit. De l'archive de création au scriptorium électronique*. Bruxelles : Academia-Bruylant.
- Curtius E. (1886). « Philologie und Sprachwissenschaft », in *Ausgewählte Reden u. Vorträge*. Leipzig : S. Hirzel, pp. 132-150.
- Darnton R. (1999). « The New Age of the Book », *The New York Review of Books* : 5-7.
- Denis D. (2007a). « Bergeries infidèles : les modernisations de *L'Astrée* (1678-1733) », *Seventeenth-Century French Studies* 29 : 19-28.
- Denis D. (2007b), dir. « Éditer *L'Astrée* », *XVII^e Siècle* 235 : 195-335.
- Dumonceaux P. (1990). « La lecture à haute voix des œuvres littéraires au XVII^e siècle : modalités et valeurs », *Littératures classiques* 12 : 117-125.
- Esmein-Sarrazin C. (2010, à paraître). « Les conclusions de *L'Astrée* : deux conceptions de l'unité narrative ».
- Fumaroli M. (1990). « Le retour d'*Astrée* », in J. Mesnard (éd.), *Précis de littérature française du XVII^e siècle*. Paris : PuF, pp. 47-64.
- Goyet F. (1996). *Le Sublime du « lieu commun ». L'invention rhétorique dans l'Antiquité et à la Renaissance*. Paris : H. Champion.
- Heidmann U. (2005). « Comparaison et analyse de discours. La comparaison différentielle comme méthode », in J.-M. Adam et U. Heidmann (éds), *Sciences des textes et analyse de discours. Enjeux d'une interdisciplinarité*. Genève : Slatkine, pp. 99-118.
- Henein E. (1990). « Les vicissitudes de la quatrième partie de *L'Astrée* », *Revue d'histoire littéraire de la France* XC : 883-898.
- Jeanneret Y. (2004). « Le procès de numérisation de la culture. Un défi pour la pensée du texte », *Protée. Revue internationale de théories et de pratiques sémiotiques*, 12/2 : 9-18.

- Koch P. (1972). « Encore du nouveau sur *L'Astrée* », *Revue d'histoire littéraire de la France* LXXII : 385-399.
- Koerner K. (1997). « Linguistics vs Philology : Self-definition of a Field or rhetorical Stance ? », *Language Sciences* 19/2.
- Landow G. P. (éd.) (1994). *Hyper / Text / Theory*. Baltimore / London : The Johns Hopkins University Press.
- Legallois D. (2006). « Présentation générale. Le texte et le problème de son et ses unités : propositions pour une déclinaison », *Langages* 163 : 3-9.
- Lévy P. (1995). *Qu'est-ce que le virtuel ?* Paris : Éd. la Découverte.
- Linguistica e filologia (Milano, 12-14 settembre 1984)* (1987). Brescia : Paideia.
- Maingueneau D. et Cossutta F. (1995). « L'analyse des discours constituants », *Langages* 117 : 112-125.
- Maingueneau D. (2005), « Philologie et analyse du discours », in J.-M. Adam et U. Heidmann (éds), *Sciences des textes et analyse de discours. Enjeux d'une interdisciplinarité*. Genève : Slatkine, pp. 37-50.
- Martin C. (2008). « L'illustration de *L'Astrée* (XVII^e-XVIII^e siècles », in D. Denis (dir.), *Lire L'Astrée*. Paris : PUPS, pp. 201-239.
- McKenzie, D. F. (1991). *La Bibliographie et la sociologie des textes*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie.
- Moss A. (2002 [1996]). *Les Recueils de lieux communs. Apprendre à penser à la Renaissance*. Genève : Droz.
- Rastier F. (2000). « Philologie numérique », in J.-E. Tyvaert (éd.) *L'Imparfait*. [suivi de] *Philologie électronique et assistance à l'interprétation des textes*. Reims : Presses universitaires de Reims, pp. 117-149.
- Sancier-Chateau A. (1995). *Une esthétique nouvelle. Honoré d'Urfé correcteur de « L'Astrée » (1607-1625)*. Genève : Droz.
- Souchier E. (1998). « L'image du texte : pour une théorie de l'énonciation éditoriale », *Cahiers de médiologie* 6 : 137-145.

La « Vraye Astrée » d'Honoré d'Urfé, de l'œuvre au corpus

- Soutet O. (2008). « Qu'est-ce que la linguistique française ? », *Le français moderne*, n° spécial « Tendances actuelles de la linguistique française » : 90-98.
- Viprey J.-M. (2005). « Philologie numérique et herméneutique intégrative », in J.-M. Adam et U. Heidmann (éds), *Sciences des textes et analyse de discours. Enjeux d'une interdisciplinarité*. Genève : Slatkine, pp. 51-68.
- Yon B. (1977). « Les deux versions de la "Sylvanire" de Urfé », *Revue d'histoire littéraire de la France* LXXVII : 399-416.